

COMMUNE DE MONTAUD

PROCES VERBAL des DECISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 07 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 07 novembre, à 20h30,
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Pascale POBLET, maire.

Etaient présents : MM. MURDINET Michel, BOUCAUT Alain, COING-BELLEY Stéphane, DESPESSE Philippe, GERBAUX Laurent, PASCAL Philippe

Absents excusés : MM. MANAUD Nicolas a donné pouvoir à POBLET Pascale, CALVANI Pascal a donné pouvoir à PASCAL Philippe, CORVEZ Marion a donné pouvoir à COING-BELLEY Stéphane, PONCET Corinne donne pouvoir à DESPESSE Philippe, COLBEAU Joël

Absent : M. DAGUET Max

Secrétaire : M. BOUCAUT Alain a été nommé secrétaire.

Madame Pascale POBLET ouvre la séance du conseil municipal à 20h30.

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de sa séance du 03 octobre 2017, avec 7 voix Pour.

2/ TARIFICATION SALLE

Après avoir pris connaissance des résultats financiers et d'occupation de la salle,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Après vote avec 6 pour ne pas augmenter, 4 pour augmenter et 1 abstention,

DECIDE de conserver les tarifs actuels comme indiqués dans le tableau ci-dessous.

LOCATION SALLE LA MONTAUDINE	au 01/01/2018
pour un week-end du samedi 8h au lundi 8h	
Pour un particulier résident à Montaud	145 €
Pour un particulier limitrophe (Veurey)	145 €
Pour un particulier extérieur	395 €
Pour une association de Montaud	95 €
Pour une association voisine	145 €
Pour une association extérieure	395 €
Pour une entreprise	495 €
pour un week-end du vendredi 12h au lundi 8h	
Pour un particulier résident à Montaud	175 €
Pour un particulier limitrophe	175 €
Pour un particulier extérieur	425 €
pour une journée – du samedi 8h au dimanche 8h ou du dimanche 8h au lundi 8h	
Pour un particulier résident à Montaud	110 €
Pour un particulier limitrophe	110 €
Pour un particulier extérieur	295 €
Pour une association de Montaud	75 €
Pour une association voisine	110 €
Pour une association extérieure	295 €
Pour une entreprise	295 €
Vaisselle et autres	
Location de la vaisselle – Totalité	50 €
Location estrade	50 €
Caution pour Vaisselle	100 €
Caution pour Salle	2 000 €
Location 8 tables et 30 chaises (maximum)	30 €
Caution Location chaises et tables	200 €
Location Associations MontaudineS	Gratuite pour 5 locations
Caution Annuelle pour associations montaudines	300 €
Pénalités pour ménage mal fait	150 €

3/ ACQUISITION DE TERRAINS

Après avoir pris connaissance des discussions et propositions concernant l'acquisition des parcelles

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Après vote avec 10 voix pour et 1 abstention,

DECIDE :

1/ l'acquisition du terrain de 5 040 m2 au prix de 89 000 €

2/ l'acquisition du terrain de 176 m2 au prix de 1 000 €

COMMUNE DE MONTAUD

4/ ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Après avoir pris connaissance des demandes reçues,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Après vote avec 11 voix pour, DECIDE

Association	Demande	Décision	Vote
ASCSM	700 €	700 €	07/11/17
Sou des Ecoles	2 500 €	2 500 €	Versé
Montaud Ubohu	20 000 €	20 000 €	Versé
ANDS			
ADMR			
Médiathèque	300 €	300 €	Versé
Hyoshi Club	350 €	350 €	07/11/17
Les enfants dans les bois	300 €	300 €	07/11/17
Montaud T'Aime			
Espoir Cancer (Bron) 1fois/2 avec la Ligue			
Caserne de Tullins (exceptionnel)	100 €	100€	Versé
Locomotive			
Amicale Sapeurs-pompiers		200 €	Versé
MFR Chatte	100 €	100 €	Versé
MFR Chaumont			Pas d'enfant

4/ TRAVAUX

Commission travaux le lundi 27 novembre à 20h30.

5/ EMPLOIS

Remplacement de Nicole qui sera absente pour des raisons médicales par Noémie Lazarelli.

6/ CONVENTIONS

➤ **Centre de Gestion**

Après avoir pris connaissance de la demande de désaffiliation de la commune d'Echirolles,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Après vote avec 1 voix Pour, 5 voix Contre et 5 abstentions,

Donne un avis défavorable à cette demande.

➤ **Conseil Départemental pour déneigement du CD218**

Après avoir pris connaissance de la proposition de convention établie par le Conseil départemental et concernant le déneigement d'une partie du CD218, soit du croisement entre le CD218 et le CD3 jusqu'au hameau des Coings,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Après vote avec 11 voix Pour, ACCEPTE ladite convention,

AUTORISE Madame la Maire à signer cette convention telle que jointe à la présente délibération.

➤ **Convention déneigement – astreinte**

Pour mémoire, la convention concernant les travaux de déneigement a été signée d'une part avec Monsieur Joël Daguët (pour la partie haute) et Monsieur Jérôme DAVID (pour la partie basse). Un avenant a été signé fin 2016 pour attribution d'une astreinte annuelle de 500 €. La décision a été prise pour une année.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Après vote avec 10 voix Pour, 1 Abstention,

DECIDE de renouveler l'attribution de cette astreinte pour une année.

➤ **SMVIC pour ordures ménagères**

Après avoir pris connaissance de la proposition de convention à signer avec la SMVIC concernant l'attribution d'une aide annuelle pour « le nettoyage » autour des moloks,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Après vote avec 11 voix Pour,

ACCEPTE cette convention. La commune percevra 1 365€ par an pour les deux points d'apport volontaire. Cette somme correspond à une indemnité de 13€ par semaine et par PAV (c'est-à-dire deux pour la Commune de Montaud)

AUTORISE Madame Poblet à signer ladite convention telle que jointe à la présente délibération.

➤ **Avenant Vercors Restauration**

La société Vercors-Restauration, actuel fournisseur des repas cantine et portage des repas, travaille toujours au projet de SPL ; le dossier est en cours et ne pourra pas être prêt pour la fin d'année 2017.

Il est proposé de signer un avenant pour renouveler le contrat actuel pour quelques mois.

Après avoir pris connaissance de cette proposition,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Après vote avec 11 voix Pour,

AUTORISE Madame Poblet à signer un avenant avec la société Vercors-Restauration pour prolonger jusqu'au 31 août 2018 le contrat de fourniture et livraison des repas cantine et portage des repas.

Fin de la réunion publique à 23 h30

Prochaines réunions du conseil municipal le **mardi 05 décembre**.